



**L'Union Locale des Syndicats CGT de Vaison la Romaine et Malaucène**

52, Avenue Jules Ferry - 84 110 Vaison la Romaine -

Tél.- Fax : 04 90 36 06 92 - Tél. : 0962 04 04 74 - Port. : 06 08 41 74 21

E.mail : [unionlocalecgt.vaison@wanadoo.fr](mailto:unionlocalecgt.vaison@wanadoo.fr)

[thierry.cgt.vaison@orange.fr](mailto:thierry.cgt.vaison@orange.fr)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Nous ne lâcherons rien et irons au bout !**

Aujourd'hui mardi 24 janvier 2012, le Conseil des Prud'hommes d'Orange, dans le cadre d'un référé, vient de condamner le Groupe Schweitzer Mauduit à payer ce qu'il devait depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011 à 12 salariés protégés (soit Délégués du Personnel, soit élus du Comité d'Entreprise).

Ce Jugement- outre le fait essentiel qu'il s'agisse là d'une grande victoire est pour nous un formidable encouragement à poursuivre notre combat et la démonstration que nous avons raison.

En rendant ce délibéré, les juges ont refusé que le groupe SWM, qui a pris la décision inacceptable économiquement et dramatique socialement de fermer les Papeteries de Malaucène, se défausse sur la collectivité des conséquences de ses choix.

Cette décision, qui fait suite à d'autres décisions récentes de même nature, montre que les tribunaux n'acceptent plus que des grands groupes utilisent l'artifice du Droit des Sociétés pour transférer à la collectivité le coût social et environnemental de leurs actes.

Plus que jamais, nous sommes déterminés à faire en sorte que SWM assume jusqu'au bout le coût social, économique, environnemental, financier et moral de sa stratégie d'une part et des ses multiples tentatives visant à s'exonérer de ses responsabilités par tous les moyens.

Ce Jugement est enfin un signe fort adressé aux 140 salariés des Papeteries qui ont esté en Justice près du Conseil des Prud'hommes afin de faire condamner SWM pour licenciement abusif sans cause réelle et sérieuse au mois de mai dernier !

Que cela soit très clair et sans équivoque, les salariés, les salarié protégés et la CGT ne lâcheront pas un centimètre de terrain à ce Groupe à la santé financière florissante qui, non content d'avoir massacré un bassin d'emplois en avril 2009 en supprimant 300 emplois directs, a décidé unilatéralement par le biais d'une déclaration en cessation de Paiement pour le moins folklorique et sujette à caution :

- ne pas payer ce qu'il devait aux salariés protégés,
- ne pas payer aux Collectivités et à l'Etat ce qu'il devait pour la revitalisation du Bassin d'emplois,
- ne pas payer à ces mêmes Collectivités et à ce même Etat l'argent qu'il devait pour la dépollution du Site

Nous ne nous arrêterons pas là, Justice est enfin rendue !

Le 24 janvier 2012, 18 heures